

## DA 147 A - 16.11

## Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

## ASSAINISSEMENT D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'obligation légale d'assainir les installations de chauffage, sur recommandation du Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non-ionisants (SABRA) ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal

## décide

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 649'610.00 destiné à l'assainissement d'installations de chauffage dans divers bâtiments communaux ;
- de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 649'610.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette de CHF TTC 649'610.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 08.331 de 2018 à 2027.

